

ARRETE N° ARR2024-01-31-09

FERMETURE DEFINITIVE ALDI 30 rue de Berne

Nous, Maire de la Commune de Seloncourt ;

Vu les articles L.2212-1 et 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.425-3, L.462-1 et 2, R.111-19-17, R.423-23 à 49, R.423-70, R431-30 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8, L.123-1 à 4, R.111-19-17, R.123-1 à 55, R.152-6 à 7 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980, modifié portant approbation de règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et sa circulaire d'application du 22 juin 1995 ;

Considérant la demande par mail du 30/01/2024 annexé au présent arrêté de Madame DEJAEGERE Suzon nous informant de la cessation d'activité de l'établissement recevant du public dénommé ALDI MARCHE 30 rue de Berne ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre un arrêté de fermeture de cet établissement recevant du public ;

ARRETE

ARTICLE 1er : L'établissement recevant du public n° d'identification E539-0017 dénommé ALDI, situé 30 rue de Berne à Seloncourt (25230), classé en type M de 3^{ème} catégorie, avec un effectif public de 516 personnes et un effectif personnel de 9 personnes est fermé au public depuis le 27 janvier 2024.

.../...

ARTICLE 2 : La réouverture de cet établissement recevant du public devra faire l'objet d'une demande auprès des services de la Mairie et d'une visite de la commission de sécurité qui conditionnera l'autorisation d'ouverture délivrée par arrêté municipal.

Les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public ne peuvent être exécutés qu'après autorisation délivrée par l'autorité administrative (L111-8 du CCH).

.../...

ARTICLE 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à :

Monsieur le sous-préfet d'arrondissement
Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie
Monsieur le Commissaire central de police
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours.



Fait à Seloncourt, le 31/01/2024
Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

.../...

Jean-Luc BATAILLE

De: Suzon Dejaegere <suzon.dejaegere@aldi.fr>
Envoyé: mardi 30 janvier 2024 16:07
À: Jean-Luc BATAILLE
Cc: Frederique Weymann
Objet: RE: demande d'arrêté de fermeture ancien ALDI Seloncourt

Bonjour Monsieur Bataille,

Je vous confirme par ce mail notre demande concernant l'arrêté de fermeture définitive de notre ancien magasin rue de Berne à Seloncourt. La date de fermeture souhaitée est au 27 janvier.

En vous souhaitant une bonne fin de journée,

Bien cordialement,

Suzon DEJAEGERE
Responsable Développement
ALDI IMMOBILIER
1 Rue Lavoisier
21 200 BEAUNE
06.72.27.98.32

De : Jean-Luc BATAILLE <Jean-Luc.BATAILLE@seloncourt.fr>
Envoyé : mardi 30 janvier 2024 09:01
À : Pierre Rozier <pierre.rozier@aldi.fr>; Suzon Dejaegere <suzon.dejaegere@aldi.fr>; Frederique Weymann <frederique.weymann@aldi.fr>
Objet : demande d'arrêté de fermeture ancien ALDI Seloncourt

Mesdames, Monsieur

Afin de pouvoir prendre l'arrêté de fermeture de l'ancien magasin ALDI rue de Berne à Seloncourt, pourriez-vous me faire parvenir une demande par mail en stipulant la date de fermeture définitive souhaitée .

Je vous remercie par avance

Bien cordialement



Jean-Luc BATAILLE
Mairie de Seloncourt
Services techniques
131 rue du Général Leclerc
CS 29009
25230 Seloncourt
Tél. : 03.81.34.11.31
www.seloncourt.fr

 N'imprimez ce courriel que si nécessaire